

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

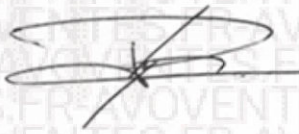
A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment :	6 Caves
Nombre de Pièces :	6
Etage :	SS
Numéro de lot :	7
Référence Cadastre :	AB - 0137
Adresse :	Bâtiment B 20 rue du Champliman 25290 ORNANS
Bâtiment :	B
Escalier :	
Porte :	
Propriété de :	Monsieur 20 Rue du Champliman 25290 ORNANS
Mission effectuée le :	26/04/2026
Date de l'ordre de mission :	12/03/2026
N° Dossier :	9176 C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
Total : 20,25 m² (Vingt mètres carrés vingt-cinq)	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL				
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez	Commentaire
Cave n°1	SS	0,00 m²	23,70 m²	Cave ne disposant d'aucun critère de salubrité.
Cave n°2	SS	0,00 m²	15,20 m²	Cave ne disposant d'aucun critère de salubrité.
Cave n°3	SS	0,00 m²	22,70 m²	Cave ne disposant d'aucun critère de salubrité.
Dressing	SS	0,00 m²	16,10 m²	Cave ayant changée de destination postérieurement au reglement de copropriété sans ouverture sur l'exterieur et ne disposant pas de système de ventilation.
Distribution	N1 / SS	0,00 m²	19,60 m²	Ce local est répertorié comme étant une cave dans les plans de l'EDD. De surcroit il ne dispose d'aucun critère de salubrité hormis l'eclairage naturel.
Chambre n°1	SS	13,29 m²	0,00 m²	Cave transformée en chambre postérieurement a la réalisation du règlement de copropriété disposant d'une hauteur sous plafond supérieure a 1,80 m et ne souffrant d'aucun critère d'insalubrité
Couloir	SS	6,96 m²	0,39 m²	Cave transformée en couloir postérieurement a la réalisation du règlement de copropriété disposant d'une hauteur sous plafond supérieure a 1,80 m et ne souffrant d'aucun critère d'insalubrité Emprise d'un équipement technique pour la partie hoors carrez
Total		20,25 m²	97,69 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par RETI qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à ETUPES, le 26/04/2026

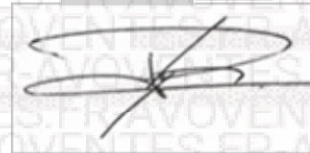


Le Technicien :

AVOVENTES AVOVENTES

Nom du responsable :

AVOVENTES AVOVENTES



DOCUMENTS ANNEXES

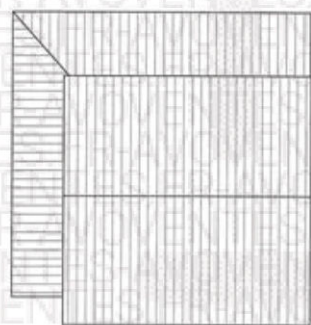
Plan du LOT 7 avant changement partiel de destination

20-22 rue du Champliman
25290 ORNANS
parcelles n°
AB 80/81/136/137

Plan de sous-sol
Ech: 1/100ème

01 N° LOT

- PROPRIÉTAIRE A
- PROPRIÉTAIRE B
- PROPRIÉTAIRE B
BOCHER
- COMMUNS



ref:



ALLODIAGS
Centre ATRIA
avenue de l'Espérance
90000 BELFORT
MARS 2021

Plan du LOT 7 après changement partiel de destination

